

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2682

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 22 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2682 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à agrandir la zone RU 2-32 à même une partie des zones RU 2-31 et RU 2-6, dans le secteur de Saint-Antoine.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 24 septembre 2025

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate